

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2016

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, vendredi ,le 28 octobre 2016 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

RÉSOLUTION 235-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 236-2016 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE : l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 237-2016 APPUI AUX PROMOTEURS DU TERRAIN DE CAMPING
NICOLAS RIOUX**

ATTENDU QUE : les promoteurs du terrain de camping dont les travaux ont débuté au cours de l'été sur le lot 4147177, désirent recevoir un appui de la municipalité;

ATTENDU QUE : la SOPER de Rimouski est l'organisme de coordination et de soutien en regard des projets de développement sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette;

ATTENDU QUE : le terrain de camping Nicolas Rioux est situé à proximité du Club L'Étang du Moulin et de l'autodrome BSL et le parc municipal et que tous ces éléments font partie d'un complexe touristique ayant un potentiel important;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu à la majorité **que le conseil municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie** le projet des promoteurs du terrain de camping Nicolas Rioux et que dorénavant, tous les élus, maire et conseillers, n'interviendront plus dans ce dossier et que chaque intervention sera supervisée par la SOPER de Rimouski pour finaliser l'arrimage entre les organismes et entreprises du complexe touristique composé du terrain de camping Nicolas Rioux, du parc municipal, du club L'Étang du Moulin et l'autodrome BSL afin d'éviter des problématiques et ainsi assurer une transparence au niveau des décisions du conseil municipal.

RÉSOLUTION 238-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité à 20h30.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger
Dir.gén & sec/trésorière